



Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°2624 du 18 juillet 2025 de l'honorable député André Bauler

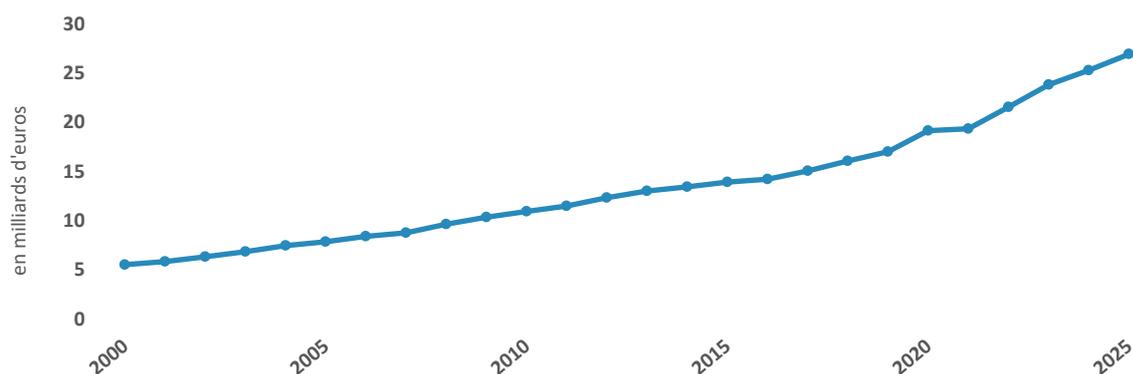
1. Quelle a été l'évolution des dépenses à caractère récurrent depuis l'an 2000 ? Est-il possible de catégoriser ces dépenses ? Quel a été l'évolution de leur part relative dans l'ensemble des dépenses publiques assurées par l'État luxembourgeois ?

Pour les besoins de la réponse à la question sous rubrique, les « dépenses récurrentes » sont définies comme les dépenses courantes de l'Administration centrale suivant le Système européen des comptes (SEC 2010). Elles sont réparties selon les catégories suivantes :

- la consommation intermédiaire (frais de fonctionnement de l'État et frais de rénovation des infrastructures publiques),
- la rémunération des salariés (salaires et pensions des agents de l'État),
- les subventions à payer,
- les revenus de la propriété (principalement les intérêts de la dette publique),
- les prestations sociales (chômage, REVIS etc.),
- les autres transferts courants (sécurité sociale, communes, secteur conventionné, Union européenne, étranger).

Depuis l'année 2000, les dépenses courantes de l'Administration centrale ont augmenté de façon continue. Cette hausse s'explique par la croissance de l'économie luxembourgeoise et par les besoins grandissants en services publics, comme l'aide sociale ou le fonctionnement des administrations. En moyenne, ces dépenses se sont accrues d'environ 6,6% chaque année jusqu'en 2025¹.

Graphique 1 : Evolution des dépenses courantes de l'Administration centrale de 2000 à 2025 en Md €

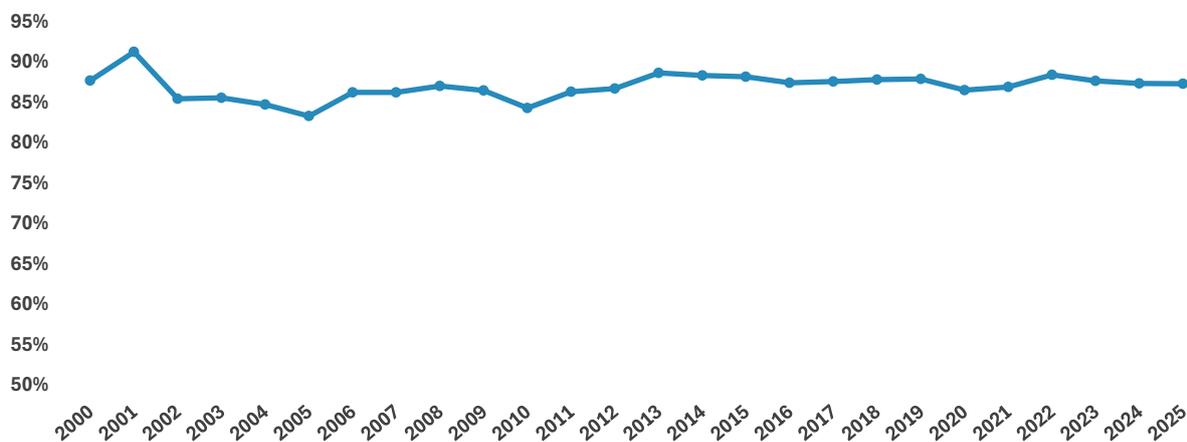


La part relative des dépenses courantes dans le total des dépenses de l'Administration centrale a été relativement stable, oscillant entre 83% et 91% sur les 25 dernières années. En moyenne, elles représentent 87% des dépenses totales.

¹ L'ensemble des chiffres présentés dans cette réponse se réfèrent aux chiffres des budgets exécutés respectifs, mis à part pour l'année 2025 qui représentent les chiffres du budget voté.



Graphique 2 : Evolution des dépenses courantes de l'Administration centrale de 2000 à 2025 (en % des dépenses totales)



2. Quelles sont les dépenses publiques à caractère récurrent qui ont été nouvellement introduites depuis le début du siècle ?

Il n'existe pas de recueil spécifique permettant de retracer exactement l'apparition de telles dépenses à un moment donné. Toutefois, plusieurs politiques, dispositifs ou institutions introduits depuis le début du siècle ont donné lieu à des dépenses publiques à caractère récurrent, notamment en matière de fonctionnement, de transferts sociaux ou de subventions. À titre d'exemple, on peut citer :

- l'introduction de l'assurance dépendance (1999),
- le développement des maisons relais (2000),
- la mise en place du Fonds Belval (2002),
- l'établissement de l'Université du Luxembourg (2003),
- la création de la mutualité des employeurs (2008),
- la mise en place du chèque-service accueil (2009),
- l'objectif de 1% RNB pour l'aide au développement (2009),
- la digitalisation de l'administration, cybersécurité (2010),
- la mise en place du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) (2015),
- le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg pour la période 2021-2030 (PNEC 2019),
- la gratuité du transport public (2020),
- la gratuité des maisons relais (2022),
- la transition énergétique et le logement abordable (2023).

3. Quelle a été l'évolution des investissements publics depuis 2000 ? Quelle a été leur part relative dans l'ensemble des dépenses publiques ?

Les investissements comprennent les investissements directs et indirects ainsi que l'acquisition et la cession d'actifs.



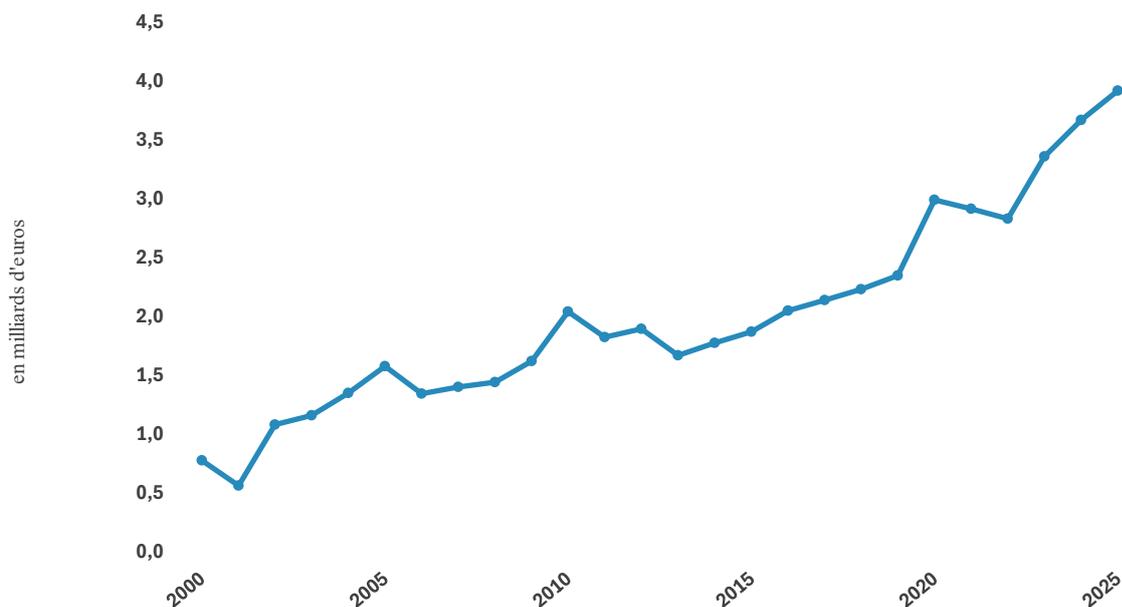
Par investissements directs, il faut entendre les investissements que l'Administration centrale effectue directement, notamment dans :

- le réseau ferroviaire/tram,
- le réseau routier,
- les infrastructures scolaires,
- les bâtiments de l'État,
- le logement.

Les investissements indirects sont constitués par les aides financières en capital que l'Administration centrale accorde à des intervenants tiers comme les communes, les hôpitaux ou à l'étranger.

Sur la période de 2000 à 2025, les dépenses d'investissement ont progressé plus rapidement que les dépenses courantes. La croissance annuelle moyenne des dépenses d'investissement se chiffre à 8,3% contre 6,6% pour les dépenses courantes. A noter que les dépenses d'investissement de l'Administration centrale représentent en moyenne 4% du PIB.

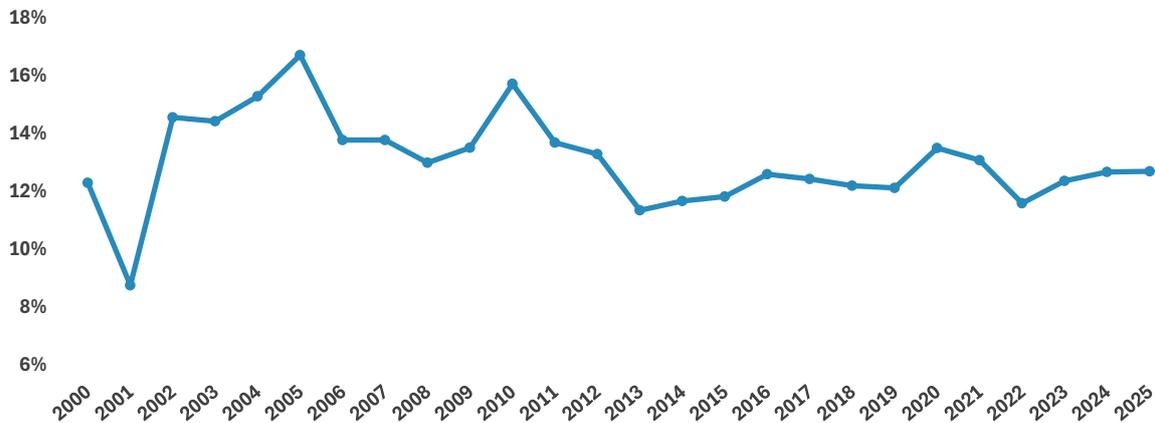
Graphique 3 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Administration centrale de 2000 à 2025 en Md€



Les dépenses d'investissement correspondent en moyenne à 13% des dépenses totales de l'Administration centrale.



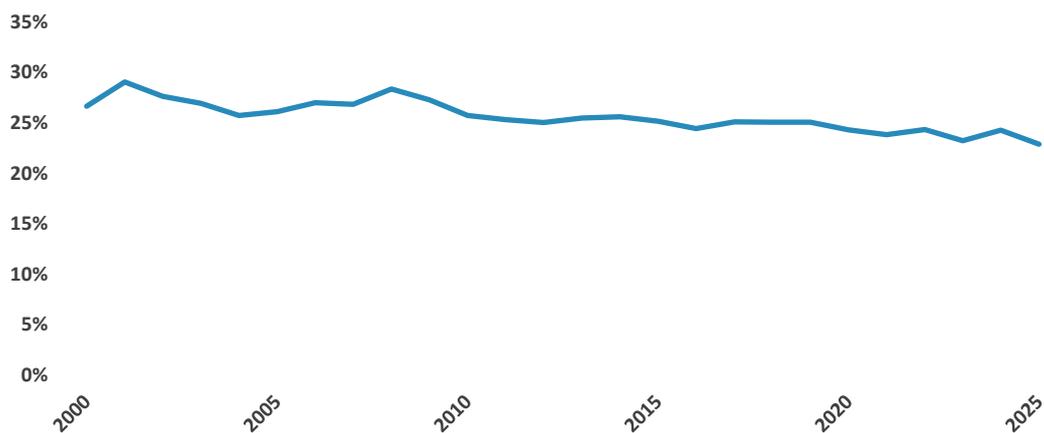
Graphique 4 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Administration centrale de 2000 à 2025 (en % des dépenses totales)



4. Quelle a été l'évolution de la part relative des dépenses en relation avec la sécurité sociale depuis la même date ?

Depuis 2000, la part des transferts vers la Sécurité sociale dans les dépenses totales de l'Administration centrale a connu une légère baisse. Elle est passée de 27% en 2000 à 23% en 2025. Cette baisse relative ne reflète pas une réduction des montants alloués, mais plutôt une croissance plus rapide d'autres postes de dépenses publiques.

Graphique 5 : Evolution des transferts de l'Administration centrale à la Sécurité sociale de 2000 à 2025 (en % des dépenses totales)



Luxembourg, le 13 août 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth